Règlement de la course

DETOX RELAIS
Dimanche 03 janvier 2027

Organisé par le Stade Cubzaguais Athlétisme (SCA)

1° Préliminaire:

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

2° Manifestation:

Toutes les informations sur : https://www.detoxrelais.fr/

Courses pédestres **chronométrés** sous forme de relais:

- Par équipe de 4 pour les coureurs;
- Par équipe de 3 pour les marcheurs nordiques.

Chaque participant de l'équipe devra effectuer une boucle de 5 km au cœur du village de Saint-Gervais (33240). **Départ de la course devant la salle omnisports.**

Les épreuves sont ouvertes:

- Pour la course hors stade : aux coureurs licenciés **ou non**, à partir de la catégorie minimes (nées en 2013 ou avant);
- Pour la marche nordique : aux marcheurs nordiques licenciés **ou non**, à partir de la catégorie minimes (nées en 2013 ou avant).

Le parcours ne permet pas l'accueil d'athlètes en fauteuil.

Horaires des départs:

- 9h30 pour la course;
- 9h35 pour la marche nordique.

Détox Kids:

Animations **(sans dossard)** destinées aux jeunes afin de leur permettre de découvrir et de pratiquer la course à pied dans un cadre ludique, convivial et sécurisé. Autour du stade de Saint-Gervais (33240)

Ces animations ne constituent pas des compétitions. Elles ne donnent lieu à aucun chronométrage individuel, aucun classement et aucun podium établi en fonction de la performance ou de l'ordre d'arrivée.

- Animation n°1: pour les poussins et les benjamins, licencié **ou non**

  (années de naissance de 2014 à 2017);

  Boucle de 1.5 Km:
  - A parcourir **1 fois** pour les poussins (**endurance de 8 minutes maximum**);
  - A parcourir **2 fois** s'ils le désirent pour les benjamins.

- Animation n°2: pour les éveil athlétique, licencié **ou non** (années de naissance de 2018 à 2020): **Endurance de 8 minutes maximum**.

Départ à 10h30 pour l'animation N°1 et 10h45 pour l'animation N°2

Pour l'inscription d'un enfant, son représentant légal devra compléter et fournir le document « Autorisation parentale & attestation sur l'honneur », disponible directement sur la plateforme Klikego au moment de l'inscription.

Seul document nécessaire pour participer aux animations jeunes

3° Conditions de participation:

Pour les courses pédestres chronométrées UNIQUEMENT.
Animations Détox Kids NON CONCERNÉES.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la **présentation obligatoire**:

- Soit d'une licence: Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise **délivrée par la FFA**, en cours de validitée à la date de la manifestation;
- Soit d'un **« Pass Prévention Santé » PPS** en cours de validité à la date de la manifestation, qui remplace le certificat médical à récupérer sur la plateforme fédérale https://pps.athle.fr/

Nota 1: depuis le 15 janvier 2026, le PPS est devenu payant au prix de 5€ et est valable 1 an.

Nota 2: Licences FFTRI
Il n'existe pas de convention entre la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) permettant la reconnaissance des licences FFTRI pour participer à une compétition running.
Par conséquent, les licences FFTRI ne sont pas acceptées comme justificatif de participation à la Détox Relais. Les participants titulaires d'une licence FFTRI devront obligatoirement présenter un Pass Prévention Santé (PPS) valide pour pouvoir participer à l'épreuve.

Pour l'inscription d'un participant mineur, son représentant légal devra compléter et fournir le document « Autorisation parentale & attestation sur l'honneur », disponible directement sur la plateforme Klikego au moment de l'inscription.
Pour les mineurs non licenciés, ce document suffit à valider l'inscription. Il n'est donc pas nécessaire de générer un PPS mineur sur la plateforme fédérale pps.athle.fr.

ATTENTION : L'ensemble des documents requis, tels que précisés ci-dessus, devra être fourni pour chacun des membres de l'équipe au moment de l'inscription. À défaut, l'inscription de l'équipe ne pourra pas être enregistrée.

4° Modes d'inscription:

Le nombre d'inscrits est limité à 996 participants:

- 201 équipes de 4 coureurs : soit 804 coureurs;
- 34 équipes de 3 marcheurs nordiques : soit 102 marcheurs;
- 90 enfants répartis sur les deux animations possibles.

I) Inscription **pour la course et la marche nordique** sur la plateforme Klikego.
https://www.klikego.com/inscription/detox-relais-2027/course-a-pied-running/1789173975679-1

Le capitaine de l'équipe est chargé d'inscrire l'ensemble des membres de son relais. Pour procéder à l'inscription, il devra créer un compte sur la plateforme Klikego, renseigner les informations demandées pour chacun des membres de l'équipe et régler, en une seule fois, la totalité des frais d'inscription de l'équipe.

Date limite d'inscription : mardi 29 décembre 2026 inclus. (**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)**

Tarif: 11 € par coureur **dont 1€ reversé à une association caritative locale.**
Une remise de 1€ est appliquée pour les licenciés FFA. (l'inscription leur revenant à 10€)

(Plus frais d'inscription allant de 1,7€ à 2,2€ POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE selon le profil des membres: licenciés ou non ainsi que leur nombre : 3 ou 4)

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

II) Inscription **pour les deux animations kids:**
- Sur la plateforme Klikego;
https://www.klikego.com/inscription/detox-relais-2027/course-a-pied-running/1789173975679-1
- Ou sur place le jour même selon les places disponibles restantes.

Gratuit pour les enfants sur les deux catégories.

NOTA: Chaque participant aux épreuves chronométrées se verra remettre une dotation souvenir lors de son retrait de dossard et chaque kids se verra remettre une récompense à la fin des animations.

5° Retrait des dossards et chronométrage:

La remise des dossards s'effectue :

- Le samedi 2 janvier 2027 de 09h à 12h et de 14h à 17h : chez notre partenaire Intersport de Saint-André-de-Cubzac (Zac du Parc d'Aquitaine, 33240 Saint-André-de-Cubzac);

- Le jour de la course de 07h30 à 09h : dans la salle omnisports de Saint-Gervais (33240).

Pour des raisons de praticité et d'organisation, et afin d'éviter une trop longue file d'attente le jour de la course, susceptible d'occasionner des retards pour l'ensemble de la manifestation, nous vous remercions de privilégier, dans la mesure du possible, la première solution.

Une personne par équipe peut venir retirer l'ensemble des dossards de son équipe. Elle peut également retirer les dossards de plusieurs équipes différentes si celles-ci appartiennent au même club, à la même association, à la même entreprise ou encore au même groupe d'amis.

Le retrait des dossards est toutefois soumis à la présentation, pour chaque participant, de l'ensemble des documents suivants d'un justificatif d'identité.

Chaque équipe recevra, de la part de l'organisation, **un dossard pour chacun de ses relayeurs**. Chaque dossard sera identifié par le numéro de l'équipe, suivi du numéro du relais correspondant.

Chaque relayeur doit porter de manière visible, pendant toute la durée de la compétition et dans son intégralité. Le dossard correspondant au relais qu'il effectue. Celui-ci devra être fixé sur la poitrine à l'aide de quatre épingles ou porté sur un porte-dossard.

Les dossards sont à conserver par les participants à l'issue de la compétition.

Un dispositif de chronométrage contenant une puce électronique sera remis à chaque équipe.
Ce dispositif servant de témoin de relais devra se transmettre entre les relayeurs sans l'intervention d'une tierce personne. Il devra obligatoirement être porté uniformément par chaque équipe selon les indications des organisateurs.

Ce dispositif est la propriété des organisateurs et n'est pas réutilisable pour une autre course.
Il devra être restitué obligatoirement à la fin de la course ou en cas d'abandon.

La puce de chronométrage étant intégrée au témoin et non au dossard, il est impératif de respecter l'ordre des relayeurs indiqué lors de l'inscription. Cela permet d'attribuer correctement à chaque participant son temps intermédiaire sur la boucle de 5 km ainsi que son résultat au challenge individuel de la montée de la côte finale de la Détox.

L'ordre de passage des membres d'une équipe peut être modifié si nécessaire.

- Jusqu'au 29 décembre 2026, le capitaine de l'équipe pourra modifier directement l'ordre des relayeurs depuis son compte Klikego;
- Passé cette date, toute modification de l'ordre de passage devra être signalée le jour de la course auprès de la société de chronométrage OKtime, au plus tard 30 minutes avant l'heure de départ de l'épreuve concernée.

NOTA: Les dossards étant imprimés en amont de la course, toute modification de l'ordre de passage effectuée après leur impression entraînera une discordance entre le nom et le prénom figurant sur le dossard et le relayeur qui le porte. Dans ce cas, le relayeur devra impérativement utiliser le dossard correspondant au numéro de relais qui lui a été attribué, même si le nom et le prénom imprimés sur celui-ci ne correspondent pas à son identité.

Pour le chronométrage, c'est le numéro du dossard et donc le numéro de relais qui fait foi, et non le nom ou le prénom indiqué sur le dossard. Il est donc essentiel que chaque relayeur porte le dossard correspondant au relais qu'il doit effectuer afin que son temps lui soit correctement enregistré et attribué.

6° Cession de dossard:

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, quel qu'en soit le motif, sans en avoir préalablement informé l'organisation, selon les modalités suivantes:

- Le capitaine de l'équipe pourra remplacer le participant concerné par un autre participant directement depuis son compte Klikego;
- **L'ensemble des documents requis pour le nouveau participant, tels que mentionnés dans le présent règlement, devra obligatoirement être fourni;**
- Le participant remplacé et la personne reprenant son dossard devront s'organiser directement entre eux pour le remboursement éventuel du montant de l'inscription. **L'organisateur n'interviendra pas dans cette transaction.**

Aucun transfert de dossard ne sera accepté après le 29 décembre 2026.

NOTA: En cas de transfert de dossard intervenant après l'impression des dossards, le nom et le prénom figurant sur le dossard ne correspondra plus à l'identité du nouveau participant.

Dans ce cas, le nouveau participant devra impérativement utiliser le dossard qui lui a été attribué dans le cadre du transfert, même si le nom et le prénom imprimés sur celui-ci correspondent à l'ancien participant.

Pour le chronométrage, le numéro du dossard fait foi et non le nom ou le prénom qui y figure. Il est donc impératif que le nouveau participant porte le dossard correspondant au relais concerné afin que son temps soit correctement enregistré et attribué à son équipe.

7° Sécurité, soin, assurance, responsabilité et comportement:

- La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée sauf indication contraire des organisateurs;
- Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par **Dr Christophe PANDEIRADA, et l'A.D.P.C.-33;**
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours;
- La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par **la police d'assurance (033085) souscrite auprès de (MAIF) par l'intermédiaire de la FFA** ;
- Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels;
- II est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer;
- L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident corporel ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé, d'une préparation insuffisante, du non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité;
- Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement la Détox Relais en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course;
- L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du Code de la Route;
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel;
- Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets en dehors des zones de propreté prévues à cet effet entraînera la disqualification du coureur concerné ainsi que celle de l'ensemble de son équipe;
- En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs.

8° Règles sportives:

Le port des bâtons est autorisé UNIQUEMENT pour la marche nordique.

9° Classements et récompenses:

Seront récompensés dans les deux épreuves chronométrées:

- Les 3 meilleures équipes féminines des coureuses;
- Les 3 meilleures équipes mixtes des coureurs;
  (composées d'au moins d'une femme et d'un homme sans exiger un nombre égal de membres de chaque sexe)
- Les 3 meilleures équipes masculines des coureurs;
- Les 3 meilleures équipes au scratch des marcheurs.

Nouveauté cette année : le challenge individuel de la montée de la côte finale de la Détox.

- La meilleure femme sur ce segment intermédiaire (coureuse et marcheuse nordique);
- Le meilleur homme sur ce segment intermédiaire (coureur et marcheur nordique).

Les podiums débuteront à partir de 11h45.

L'organisation se réserve le droit de modification de la dotation et des récompenses si l'un de nos partenaires venait à ne pouvoir honorer son engagement.

10° Publication des résultats:

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants:

https://ok-time.fr/
https://www.athle.fr/

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

11° Ravitaillement:

Un ravitaillement sera offert à tous les participants **(alimentation et boisson)** dans la salle omnisports de Saint-Gervais.

Une buvette payante sera également à la disposition des spectateurs souhaitant se réchauffer autour d'un bon café/thé chaud et de viennoiseries en extérieur aux abords de la ligne de départ/arrivée.

12° Annulation:

En cas de force majeure ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

13° Utilisation d'image et protection de la vie privée:

Dans le cadre de la Détox Relais, des photographies et des vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation, notamment par l'organisateur ou par un photographe mandaté par celui-ci.

Ces images pourront être utilisées à des fins d'information, de communication et de promotion de la Détox Relais et de l'association organisatrice, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux et ses différents supports de communication. Elles pourront notamment représenter les participants de manière individuelle ou en groupe, y compris lorsqu'ils sont clairement identifiables.

Conformément à **l'article 9 du Code civil**, au **Règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement (UE) 2016/679)** et à la **loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée**, l'organisateur s'engage à respecter les droits des personnes concernées lors de la captation, de la conservation et de l'utilisation des photographies et vidéos.

Les participants sont informés de la possibilité d'être photographiés ou filmés lors de la manifestation.

Toute personne ne souhaitant pas qu'une photographie ou une vidéo sur laquelle elle est identifiable soit utilisée à des fins de communication pourra en informer l'organisateur et demander son retrait aux coordonnées indiquées dans le présent règlement.

Pour les participants mineurs, l'organisateur veillera à respecter les droits du mineur et de son représentant légal concernant l'utilisation de son image. Toute demande d'opposition ou de retrait pourra être adressée à l'organisateur aux coordonnées indiquées dans le présent règlement.

Les personnes présentes en qualité de spectateurs et ne participant pas à la manifestation ne sont pas concernées par les dispositions applicables aux participants. Les prises de vue du public seront réalisées, dans la mesure du possible, de manière générale et sans individualisation des personnes.

Lorsqu'un photographe est présent afin de permettre aux participants de récupérer gratuitement des photographies réalisées pendant les épreuves, les modalités de mise à disposition de ces images seront communiquées aux participants.

L'organisateur s'engage à utiliser les images dans le respect de la dignité, de la vie privée et de la réputation des personnes représentées et à ne pas en faire un usage commercial.

14° Acceptation du règlement:

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Coordonnées de l'organisateur:

Stade Cubzaguais Athlétisme
1235 Route du Bouilh
33240 Saint-André-de-Cubzac
Adresse mail : contact-detox@detoxrelais.fr
Site internet : https://www.detoxrelais.fr/ et https://www.stadecubzaguaisathletisme.fr/